



Congrès ABF Tours mai 2010

## Dons et désherbage : quels enjeux ?

Atelier 4

Compte-rendu par Sophie Rat

À travers 3 établissements, seront étudiées les modalités de mise en place des dons et de la vente d'ouvrages à partir du désherbage des fonds. Puis la vice-présidente du Cobiac, **Marie-Dominique Yousef**, expliquera les objectifs et le fonctionnement de l'association.

**Olivia Maigre, directrice de la bibliothèque municipale de Saint-Jean-de-la-Ruelle** présente sa commune qui comporte 16 500 habitants dans la banlieue d'Orléans. Elle comprend une bibliothèque centrale et 2 annexes pour un budget d'acquisitions de 56 500 € par an. Environ 4 500 documents sont éliminés par an. Parmi les livres éliminés, beaucoup le sont en jeunesse car d'une part, les 2 annexes sont exclusivement réservées à la jeunesse et d'autre part leur rotation est importante.

**Vente de livres désherbés : Quelle procédure est mise en place visant à la vente d'ouvrages à partir du désherbage ? Quelle mise en place pratique ? Quelles retombées ?** Olivia Maigre explique qu'il s'agit d'abord d'un travail pédagogique avec les élus au moment de la demande budgétaire. Le travail a lieu avec la commission culture. Depuis 2007, une délibération municipale réaffirme le rôle de la régulation des collections et celui des bibliothécaires dans cette démarche. O.M. met également en avant, l'intérêt de travailler en partenariat pour donner plus de sens et de lisibilité au propos. Un tri est alors effectué au moment du pilon et une liste des documents à vendre est établie. Une régie est mise en place avec des tickets numérotés et déclarés à la Trésorerie. La bibliothèque peut vendre les documents à un prix modique, soit 1 €. La recette est portée à la perception. Lors de la préparation budgétaire, la prévision de la recette est de 500 €. Le stand remporte un grand succès auprès des usagers BM mais également auprès du grand public. Ce qui génère un intérêt des non-usagers pour la bibliothèque. Le personnel est très motivé et partie prenante au sein de cette action.

### Politique de dons

Sur 5 000 documents désherbés par an, 1 000 sont dirigés vers divers dons, 1 500 sont pilonnés et 2 500 vendus lors de la braderie. Des dons aux écoles ont été faits, il y a quelques années, mais non renouvelés actuellement. Par contre, des dons réguliers sont faits à différents services de la ville comme les centres sociaux. Il existe, également, une délibération du conseil municipal permettant aux CDI (Centre de documentation et d'information) des collèges et lycées de choisir des ouvrages parmi le tri effectué dans le désherbage. Un don à l'international (Mali) existe et a fait l'objet d'une convention avec le comité de jumelage de la ville. Dans ce cas, un effort de réflexion est mené sur les documents donnés. Le travail est médiatisé au moment de la semaine internationale dans la ville.

**Delphine Quéreux-Sbaï, directrice, bibliothèque municipale de Reims.** La bibliothèque procède à la vente d'ouvrages depuis 2 ans à l'occasion de la braderie annuelle dans un quartier de la ville. La ville de Reims comprend 180 000 habitants et le réseau des bibliothèques est composé de 7 lieux fixes et 3 bibliobus. Le budget d'acquisition de la bibliothèque est de 500 000 € par an. Les acquisitions annuelles se composent de 21 000 imprimés, 2 300 CD et 2 300 DVD.

C'est la surabondance et les rayonnages saturés qui ont poussé à la réflexion de la participation de la bibliothèque à la braderie, plus que le gain financier. Avant la braderie, les ouvrages destinés au pilon étaient souvent transférés à la bibliothèque de conservation (Carnegie). Mais au rythme du désherbage, cette bibliothèque risquait elle aussi la saturation. En 2007 et 2008, le circuit du document est revu en partant du désherbage. Une proposition de vente d'ouvrages a été faite à la municipalité qui a refusé malgré l'idée d'une opération de communication. Le projet a été repris avec une proposition de braderie

non pas au centre-ville, mais dans un quartier en mutation et défavorisé, pour être proche de la population et ainsi permettre au public rémois de découvrir le quartier. La proposition prévoit la braderie un dimanche, accompagnée d'une manifestation festive. L'idée étant de créer un événement en soi. La municipalité est alors favorable.

#### **Quelle mise en place pratiquement ?**

Chaque document désherbé doit comporter une fiche indiquant la direction du livre. Le projet passe en délibération municipale, ce qui est important car la bibliothèque fait œuvre de pédagogie auprès des élus. La délibération comporte 2 possibilités : le don aux associations ou la vente aux particuliers. Le prix des livres varie de 1 à 2 €. Il n'y a pas de limitation dans les genres, mais dans le nombre puisqu'une personne ne peut acquérir plus de 10 documents. Un plan de communication est prévue avec comme slogan : *Vos héros pour 1 €*. Un mailing est envoyé à la population du quartier. Concernant le personnel, celui-ci intervient à la braderie avec des conditions de rémunération intéressantes. Cette action demande une grosse implication de beaucoup de services de la ville : manifestations, transport, voilerie, police municipale. La première année, la bibliothèque a été prise de cours par le nombre important de visiteurs et acheteurs. Un questionnaire proposé aux acheteurs et rempli par 1/3 d'entre eux a permis de constater que 35% étaient des non-inscrits à la bibliothèque. La deuxième année a rassemblé moins de monde. 10 800 documents ont été proposés à la vente et 8 000 vendus pour une recette de 6 400 € et 1 500 heures supplémentaires du personnel.

#### **Quelles sont les retombées ?**

Cette braderie est une très bonne opération de communication permettant aux gens de connaître la bibliothèque. La bibliothèque du quartier est ouverte mais les lieux sont bien séparés pour qu'il n'y ait pas de confusion dans les collections en particuliers celles qui n'appartiennent plus à la bibliothèque. L'opération a permis de souder les équipes et mieux accepter le désherbage. Les documents jeunesse posent problème pour 2 raisons : d'une part, ils sont moins nombreux car trop abîmés et d'autre part, attirés par le tarif très bas, les écoles dotées de BCD très pauvres, viennent « incognito » acheter. C'est une occasion pour pointer ce problème auprès de l'Éducation nationale.

#### **Politique de dons**

Depuis 2 ans, environ 1 500 ouvrages par an sont donnés en amont de la braderie. La première année, 2 associations ont été bénéficiaires : « Culture et bibliothèque pour tous » et « Adiflor » (dons internationaux). La deuxième année, les dons se sont étendus à une association de Madagascar et à la bibliothèque de la maison d'arrêt. Les dons excluent pour les associations la possibilité de revente sauf si ce sont des ouvrages provenant de dons de particuliers à la bibliothèque.

#### **Véronique Poirier, chargée de la politique documentaire au service des documents imprimés et électroniques, Bibliothèque publique d'information.**

La BPI représente 62 millions de budget, 5 000 personnes et 350 000 livres. Il n'y a pas de livres jeunesse, pas de bandes dessinées, pas de prêt. Ce sont 18 000 livres désherbés par an dont 70% vont au pilon et 30%, soit 5 000 livres, sont réorientés.

Il n'y a pas d'autorisation de vente directe. La BPI doit passer par le DNID (Direction Nationale d'Interventions Domaniales) qui fait paraître une annonce et accueille en ses locaux la vente.

Lors de la 1ère vente, 200 livres ont été vendus pour la somme de 200 €. L'opération n'a pas été renouvelée car le temps et l'organisation sont trop importants par rapport au résultat insatisfaisant. De plus, le système antivol est un frein à la vente.

La BPI se concentre plus sur le don d'ouvrages qui a concerné, en 2009, 30% des ouvrages désherbés, soit 4 000 monographies, 3 000 périodiques, plus des cartes et des microfilms.

Globalement, tous les ouvrages sont pilonnés suivant leur obsolescence et leur état. Le taux d'actualisation des collections est de 15%. Les ouvrages en vue des dons et issus des collections encyclopédiques, art, philosophie, lettres, etc. intéressent surtout les bibliothèques universitaires ou de Sciences-pô, malgré leur classement de niveau L, ce qui est paradoxal.

#### **Les contraintes légales**

La BPI est un EPA (établissement public à caractère administratif) sans mission patrimoniale. Depuis 2006, les dons ne sont plus régis par une convention de dépôt. Les dons vont à des organismes publics ou privés. Par contre, il n'y a pas de dons aux bibliothèques publiques étrangères sauf si cela passe par une coopération établie avec des organismes comme BSF (bibliothèques sans frontières). Il n'y a pas de recours aux échanges internationaux. Actuellement, il n'y a pas de politique globale entre les services don et coopération. La priorité est donnée aux bibliothèques publiques ou scolaires qui assurent leur transport et leur déplacement. Environ 150 structures sont enregistrées, mais depuis 3 ans une réorientation vers les bibliothèques publiques est faite au profit des bibliothèques spécialisées. En 2008, 6 bibliothèques territoriales (et encore moins en 2009) ont eu recours au don pour leur fonds très spécialisé telle la bibliothèque municipale de Dijon pour son fonds œnologique et gastronomique.

#### **Quelle mise en place pratiquement ?**

La BPI envoie des listes aux établissements susceptibles d'être intéressés. L'acheminement des ouvrages est à la charge des donataires.

### **Quelles sont les retombées ?**

D'une part, la BPI regrette de ne pas avoir d'échos sur les dons par les donataires et d'autre part, les contraintes de temps, personnels et place sont assez fortes.

### **Marie-Dominique Yousef, vice-présidente du Cobiac**

Le Cobiac est un collectif de bibliothécaires et d'intervenants en action culturelle dont les locaux sont hébergés par la bibliothèque Méjane à Aix-en-Provence. Son objectif est l'accès au livre et à la lecture publique grâce à un réseau de militants. L'association compte 3 salariés et 1 bureau.

En 2000, le Cobiac a entamé une réflexion sur la deuxième vie du livre après le désherbage en bibliothèque : à qui envoyer le livre et pour en faire quoi ?

Le Cobiac intervient sur la formation, l'évaluation de bibliothèques existantes avec beaucoup d'échanges professionnels dans l'idée de partenariats. L'association intervient également au niveau culturel : « comment mettre en place une animation ? », « comment faire vivre le livre ? ».

Le Cobiac est aussi un pôle ressource sur le développement de la lecture publique avec un fonds de documents sur le sujet et un fonds de documents professionnels en langues étrangères.

Les financeurs sont le Conseil régional PACA, quelques villes, la DRAC PACA, le Conseil général. Les sources de financement sont diversifiées suivant les réponses aux projets de l'Union européenne.

### **Quelle mise en place pratiquement ?**

Une convention est signée avec les villes donatrices. Les livres désherbés arrivent dans un local de stockage d'une capacité de 20 000 livres. Un nouveau désherbage très strict est effectué du point de vue de l'état ou du thème. Pour ce qui est des ouvrages jeunesse, à peu près tous les documents sont intéressants. Concernant les ouvrages adultes, sont essentiellement retenus les ouvrages généraux, les usuels, les livres d'art, les périodiques, etc.

Pour le Cobiac, le don de livres c'est donner des livres que l'on pourrait garder mais que notre budget nous permet d'éliminer.

### **Réactions du public**

Caroline Rives, conservatrice à la BNF se pose la question de la juridiction. En effet, le code n'autoriserait pas le don, mais la vente. Devant ce flou dans la législation, elle souhaiterait avoir un texte clair.

Une bibliothécaire du Burkina Faso est confrontée aux dons de livres inadaptés aux besoins du public. Elle souhaite que la charte du livre élaborée entre autre par l'ABF et la JPL/BNF soit appliquée. Plusieurs pays sont signataires de cette charte et plusieurs associations en France comme le Cobiac.

### **Conclusion**

Il est important de bien communiquer sur le désherbage, le don et la vente de livres pour véhiculer l'image d'une bibliothèque ouverte.